L'Abeille de la Nouvelle Orléans---Supplément, 5 Juin, 1884.

[illegible]—Taxe de 1881, montant à..........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, [illegible] et Howard, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 351; le dit lot No. 17 [illegible] de face à la rue Thalie sur [illegible] de 95 pieds.

[illegible], PATRICK—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
[illegible] lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, [illegible] Tchoupitoulas et Thalie, désignés comme lots Nos. 20 et 21 de l'ilet No. 46; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 45 pieds de face à [illegible] sur 140 pieds de profondeur.

[illegible], JAMES B.—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Polymnia, Carondelet, Euterpe et St. Charles, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 208; le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face à la rue Carondelet sur [illegible] pieds de profondeur.

[illegible], D. C.—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
[illegible] lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Erato, Magazine et Galennie, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 130; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds.

[illegible], D. G.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
[illegible] lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Erato, Magazine et Galennie, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 130; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de [illegible] pieds; le lot No. 11 forme l'encoignure des rues Constance et Galennie.

[illegible]CONNELL, GEO.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Pouyfarré, Camp et Calliope, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 183; le dit lot No. 8 mesure 27 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds.

[illegible]CONNELL, VVE GEORGE P.—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Pouyfarré, Magazine et Delord, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 136; le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Magazine sur [illegible] de profondeur.

[illegible]AVOY, M. J.—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Locust, [illegible], Magnolia et Clio, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 390; le dit lot No. 15 mesure [illegible] de face à la rue Erato sur une profondeur de 96 pieds.

[illegible]HAW, EDW.—Taxe de 1881, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Banks, Bandin et Commune, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 566; le dit lot No. 9 mesure 30 et 30 pieds de face à la rue [illegible] sur 100 pieds de profondeur.

NOLAN, THOMAS.—Taxe de 1881, montant à..........$3 44
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, [illegible], Johnson, Perdido et Gravier, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 498; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds.

NOBLE, MME R. H.—Taxe de 1881, montant à..........$24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, [illegible] et Canal, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face à la rue Canal sur 100 pieds de profondeur. Le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Canal et Roman.

NUGENT, MME MARY—Taxe de 1881, montant à..........$27 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Erato et Thalie, désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'ilet No. 228; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 64 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 127 pieds.

NEWS BOY'S LODGING HOUSE.—Taxe de 1881, montant à..........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 307; le dit lot No. 13 mesure 25 pieds de face à la rue Franklin sur [illegible] pieds de profondeur.

NOLAND, MICHAEL—Taxe de 1881, montant à..........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, [illegible], Lafayette et Poydras, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 545; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 71 pieds.

NORTON, PATRICK No. 1—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Locust, Magnolia, Melpomène et Thalie, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 389; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 95 pieds. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Melpomène et Locust.

[illegible] FEMALE ORPHAN ASYLUM—Taxe de 1881, montant à..........$68 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par rues Magazine, Pouyfarré, Camp et Calliope, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 159; les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent 50 pieds de face à la rue [illegible] sur 120 pieds de profondeur.

[illegible]BRIEN, MME MARY—Taxe de 1881, montant à..........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Magazine, Orange et Camp, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 150, le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de 112 pieds.

[illegible], SUC. SAMUEL W.—Taxe de 1881, montant à..........[illegible]
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Calliope, Miro et Clio, désignée comme [illegible] de l'ilet No. 585.

[illegible] ORPHAN BOYS RELIEF—Taxe de 1881, montant à..........$168 00
[illegible] certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Tchoupitoulas, Poydras et Natchez, désigné comme lots No. 13 de l'ilet No. 64; le dit lot No. 13 mesure 43 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 90 pieds.

[illegible], TIMOTHY—Taxe de 1881, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Jane, [illegible], Perdido et Gravier, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 464; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Jane sur [illegible] de profondeur.

[illegible]YDRAS FEMALE ASYLUM—Taxe de 1881, montant à..........$9 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Henderson, Tchoupitoulas et Peters, désignés comme lots Nos. 2 à 8 inclusivement, [illegible] No. C; les dits lots Nos. 2 à 8 inclusivement mesurent 178 pieds de face à la rue [illegible] sur 100 pieds de profondeur.

[illegible]YDRAS FEMALE ASYLUM—Taxe de 1881, montant à..........$10 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Henderson, Tchoupitoulas et Peters, désignés comme lots Nos. 27, 28 et 29 de l'ilet [illegible]; les dits lots Nos. 27, 28 et 29 mesurent [illegible] de face à la rue Tchoupitoulas sur [illegible] de profondeur.

[illegible]FORBES, GEO.—Taxe de 1881, montant à..........$20 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, [illegible], Carondelet et Clio, désignés comme lots Nos. 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 213; les dits lots Nos. 8, 9, 10, 11 et 12 mesurent 127 pieds de face à la rue St. Charles sur 127 pieds de profondeur. Le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues St. Charles et Clio.

POWELL, MLLE HANNAH—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Dix-neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Murat, Olympia, Palmyre et Gasquet, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ilet No. 817, les dits lots Nos. 1, 2, 3, 5, 6 et 7 mesurent, chacun, 31 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent, chacun, 35 pieds de face à la rue Olympia sur 106 pieds de profondeur. Le lot No. 14 mesure 23 pieds de face sur une profondeur de 133 et de 148 pieds. Les lots Nos. 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent, chacun, 31 pieds de face à la rue Gasquet sur 108 pieds de profondeur. Les dits lots Nos. 21, 22 et 23 mesurent, chacun, 34 pieds de face à la rue Murat sur une profondeur de 157 pieds. Le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Palmyre et Murat. Le dit lot No. 14 forme le triangle. Le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Gasquet et Murat.

POMROY, CALEB M.—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Cortez, Banks et Bandin, désigné comme l'ilet No. 728.

POYDRAS ASYLUM—Taxe de 1881, montant à..........$120 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Tchoupitoulas, Lafayette et Poydras, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 63, le dit lot No. 12 mesure 42 pieds de face à la rue Commerce sur 136 pieds de profondeur. Le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Commerce et Poydras.

POYDRAS ASYLUM—Taxe de 1881, montant à..........$120 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Commerce, Lafayette et Poydras, désigné lot No. 12 de l'ilet No. 62, le dit lot No. 12 mesure 43 pieds de face à la rue Peters sur 127 pieds de profondeur. Le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Peters et Poydras.

PAYSON, ASA—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Franklin, Erato et Liberté, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 322; le dit lot No. 19 mesure 27 pieds de face à la rue Thalie sur 127 pieds de profondeur.

POELMAN, (HERITIERS) DR. M.—Taxe de 1881, montant à..........$7 00
Une demie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Bassin, Euterpe et Franklin, désigné comme une demie du lot No. 6 de l'ilet No. 317; la dite demie du lot No. 6 mesure 16 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 97 pieds.

POELMAN, (HERITIERS) DR. M.—Taxe de 1881, montant à..........$1 80
Une demie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Bassin, Euterpe et Franklin, désignée comme une demie du lot No. 6 de l'ilet No. 347; la dite demie du lot No. 6 mesure 16 pieds de face à la rue Bassin sur 97 pieds de profondeur.

PALMES, OLIVER—Taxe de 1881, montant à..........$18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Erato, Camp et Thalie, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 136; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur 125 pieds de profondeur.

PALMER, J. H. ET MME J. T. ELLIS ET P. F. RENDON—Taxe de 1881, montant à..........$1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olympia, St. Patrick, Palmyre et Gasquet, désignés comme lots Nos. 21, 22 et 23 de l'ilet No. 820; le dit lot No. 21 mesure 40 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 45 pieds; le lot No. 22 mesure 48 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 47 pieds, le dit lot No. 23 mesure 65 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 47 pieds.

POSEY, DR JOHN LEONARD—Taxe de 1881, montant à..........90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Polymnia, Baronne et Carondelet, désignée comme une portion de l'ilet No. 245; la dite portion de terre mesure 27 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 1 pied.

POYDRAS ORPHAN ASYLUM—Taxe de 1881, montant à..........$330 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fouchez, Tchoupitoulas, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 129; le dit lot No. 1 mesure 90 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 129 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras.

PHILLIPS, SUC. DANIEL JR.—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Gasquet et Canal, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 406; le dit lot No. 15 mesure 25 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 106 pieds.

PLATA, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, [illegible], Gasquet et Canal, désignés comme lots Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 405; les dits lots Nos. 4, 5 et 6 mesurent 81 pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 100 [illegible].

POYDRAS ORPHAN ASYLUM.—Taxe de 1881, montant à..........$43 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, St. Joseph et Julia, désignés comme lots Nos. 1 à 4 inclusivement de l'ilet No. 219; les dits lots Nos. 1 à 4 inclusivement mesurent 108 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 106 pieds.

PASTEUR, MARY L.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Girod et Julia, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 270; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Girod sur 65 pieds de profondeur.

PRATS, V.—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Julie et Howard, désignés comme lots Nos. 18, 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 246; le dit lot No. 18 mesure 36 pieds de face à la rue Liberté sur 114 pieds de profondeur; le lot No. 19 mesure 35 pieds de face à la rue Liberté sur 114 pieds de profondeur; le lot No. 20 mesure 25 pieds de face à la rue Liberté sur 114 pieds de profondeur; les lots Nos. 21 et 22 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Liberté sur 114 pieds de profondeur. Le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Liberté et Cypres.

POYDRAS ORPHAN ASYLUM.—Taxe de 1881, montant à..........$37 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, St. Joseph et Julie, désignés comme lots A et No. 17 de l'ilet No. 217; le dit lot A mesure 63 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 17 mesure 26 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds. Le dit lot A forme l'encoignure des rues Carondelet et Julie.

POYDRAS ORPHAN ASYLUM.—Taxe de 1881, montant à..........$24 00
Deux certains lots de terre et un certain passage, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, St. Joseph et Julie, désignés comme lots B et C et le passage de l'ilet No. 217; les dits lots B et C mesurent 107 pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de 150 pieds; le passage mesure 17 pieds de face sur une profondeur de [illegible] pieds.

PERVIA, ANTONIO.—Taxe de 1881, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Lopez, Bandin et Banks, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 664; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Bandin sur une profondeur de 120 pieds.

POYDRAS ORPHAN ASYLUM.—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, St. Joseph et Julie, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 217; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 54 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds.

PARHAM, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à..........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow, Lafayette et Poydras, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 444; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds.

POELMAN, ELLEN, FEMME DE J. DANIEL SCHERR—Taxe de 1881, montant à..........$1 00
Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clark, Génois, Banks et Palmyre, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 21, 22, 23 et 24 de l'ilet No. 706; le lot No. 1 mesure 34 pieds de face à la rue Génois sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent, chaque, 34 pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 7 et 8 mesurent, chaque, 34 pieds de face à la rue Clark sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 mesurent, chaque, 32 pieds de face à la rue Clark sur 108 pieds de profondeur; les lots Nos. 21, 22, 23 et 24 mesurent, chaque, 32 pieds de face à la rue Génois sur 108 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Génois et Palmyre; le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Clark et Palmyre.

PRUDHOMME, T.—Taxe de 1881, montant à..........$1 00
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Scott, Pierce, Nouveau Canal et Gravier, désignée comme une portion de l'ilet No. 747, la dite portion de terre mesure 334 pieds de face aux rues Scott, Pierce et Gravier sur 149 et 77 pieds de profondeur.

POU, EMILE—Taxe de 1881, montant à..........$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Gravier et Commune, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 265, le dit lot No. 26 mesure 24 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R.—Taxe de 1881, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Perdido et Poydras, désignés comme lots Nos. 28 et 29 de l'ilet No. 600, les dits lots Nos. 28 et 29 mesurent 63 pieds de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R.—Taxe de 1881, montant à..........90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Perdido et Poydras, désignés comme lots Nos. 36, 37 et 38 de l'ilet No. 600; les dits lots Nos. 36, 37 et 38 mesurent 96 pieds de face à la rue Broad sur 255 pieds de profondeur.

PHILIPS SUC. DANIELS—Taxe de 1881, montant à..........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rampart, Bassin, Perdido et Gravier, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 298, le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Rampart sur 128 pieds de profondeur.

PARHAM, WM.—Taxe de 1881, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Perdido et Gravier, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 518, le dit lot No. 26 mesure 30 pieds de face à la rue Galvez sur 127 pieds de profondeur.

POYDRAS ORPHAN ASYLUM—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, St. Joseph et Julie, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 217; le dit lot No. 7 mesure 27 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 100 pieds.

RIDDELL, JEFFERSON, D.—Taxe de 1881, montant à..........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Canal et Commune, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 226, le dit lot No. 16 mesure 21 pieds de face à la rue Baronne sur 126 et 130 pieds de profondeur.

RIDDELL, MME MARY A.—Taxe de 1881, montant à..........$15 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Rampart, Canal et Commune, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 267, le dit lot No. 11 mesure 21 pieds de face à la rue Rampart sur 124 pieds de profondeur.

ROBERTSON, & SHONEY—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Water, Robin et St. Tringle, désignée comme une portion de l'ilet No. 13 A.

RUTH, ADAM—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Polymnia, St. Charles, Carondelet et Euterpe, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 208; le dit lot No. 8 mesure 25 pieds de face à la rue St. Charles sur 113 pieds de profondeur.

RIGHTOR, MME N. H.—Taxe de 1881, montant à..........$19 30
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, St. Joseph, Tchoupitoulas et North Market, désignés comme lots Nos. 26 et 27 de l'ilet No. 53; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 57 pieds; le lot No. 26 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et North Market.

ROGERS, WALTER H.—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Gasquet et Canal, désigné comme lot No. 16 ou 6 de l'ilet No. 435, le dit lot No. 16 ou 6 mesure 25 pieds de face à la rue Canal sur 106 pieds profondeur.

REED, JAMES—Taxe de 1881, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Lafayette et Poydras, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 516, le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Lafayette sur 75 pieds de profondeur.

REIS, MME LENA—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 307; le dit lot No. 17 mesure 23 pieds de face à la rue Franklin sur 42 pieds de profondeur.

RICHARDSON, MOORE ET SMITH—Taxe de 1881, montant à..........$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Girod et Lafayette, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 308, le dit lot No. 17 mesure 25 pieds de face à la rue Lafayette sur 115 pieds de profondeur.

RICHARD, AUGUSTUS—Taxe de 1881, montant à..........$24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Clio, Carondelet et Calliope, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 214; le dit lot No. 8 mesure 38 pieds de face à la rue St. Charles sur 116 pieds de profondeur.

ROGERS, WYNN—Taxe de 1881, montant à..........[illegible]
Un seizième portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clark, Vénus, Génois et Euphrosine, désignée comme un seizième de l'ilet No. 693.

REGAN, JEREMIAH—Taxe de 1881, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Clio, Howard et Erato, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 249, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Clio sur 130 pieds de profondeur.

ROGERS, WYNNE—Taxe de 1881, montant à..........60c
Une demie indivise d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Shellroad, Dupré et Vénus, désignée comme une demie indivise de l'ilet No. 816.

ROGERS, WYNNE.—Taxe de 1881, montant à..........15c
Le cinquième indivise d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Vénus, Gayoso et Shell Road, désigné comme l'ilet indivise No. 822.

RAFTER, MICHAEL—Taxe de 1881, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet et Palmyre, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 554, le dit lot No. 11 mesure 27 pieds de face à la rue Gasquet sur 106 pieds de profondeur.

ROGERS WYNNE—Taxe de 1881, montant à..........90c
La moitié indivise d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gayoso, [illegible] et Aglaé, désignée comme moitié indivise de l'ilet No. 640.

ROGERS [illegible]—Taxe de 1881, montant à..........15c
Le quart indivise d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Vénus, [illegible] et Aglaé, désigné comme le quart indivise de l'ilet No. 641.

ROGERS, WYNNE—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Gasquet et Commune, désigné comme lot No. 31 de l'ilet No. 371; le dit lot No. 31 mesure 30 pieds de face à la rue Commune sur 111 et 106 pieds de profondeur.

RIDDELL, PETER G.—Taxe de 1881, montant à..........$54 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Canal et Commune, désigné comme lot No. 32 de l'ilet No. 267, le dit lot No. 32 mesure 28 pieds de face à la rue Dryades sur 136 pieds de profondeur.

STE ANNE ASILE—Taxe de 1881, montant à..........$60 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Front, Water et Robin, triangle, désigné comme l'ilet No. 13 A; le dit triangle mesure 92 par 100 pieds de profondeur.

STE ANNE ASILE—Taxe de 1881, montant à..........$600 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Robin, Peters, Race et Front, désigné comme l'ilet No. 22, le dit ilet No. 22 mesure 354 pieds de face sur une profondeur de 236 pieds.

ASILE DES GARÇONS ORPHELINS—Taxe de 1881, montant à..........$62 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Terpsichore, Henderson et Peters, désignés comme lots Nos. 9 à 14 inclusivement de l'ilet No. 63, les dits lots Nos. 9 à 14 mesurent 145 pieds et 4 pouces de face à la rue Peters sur une profondeur de 164 pieds et 4 pouces.

SHIELDS THOS.—Taxe de 1881, montant à..........$30 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Robin, Race et Chippewa, désignée comme une portion de l'ilet No. 36; la dite portion de terre mesure 86 et 116 pieds de face à la rue Race sur une profondeur de 190 et 147 pieds.

SCHWARTZ, JNO. M.—Taxe de 1881, montant à..........$36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Melpomène, Constance et Terpsichore, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 142, le dit lot No. 6 mesure 90 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée de n'importe quel débiteur à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24, rue Union.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, PREMIER DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le samedi, 21ème jour de juin A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessment de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

SCHULE, SUC. D'AUGUSTE—Taxe de 1881, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Rampart, Thalie et Melpomène, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 287, le dit lot No. 10 mesure 22 pieds de face à la rue Bassin, sur une profondeur de 97 pieds.

SMITH, VVE JACQUES C.—Taxe de 1881, montant à..........$6 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Liberté, Terpsichore et Howard, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 322, le dit lot No. 12 mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur 86 pieds de profondeur.

SEIKLE, VVE JOHN—Taxe de 1881, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Thalie, Clara et Erato, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 416; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 126 pieds.

SEIKLE, VVE JOHN—Taxe de 1881, montant à..........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Thalie, Clara et Erato, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 416, le dit lot No. 17 mesure 32 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 126 pieds.

SULLIMAN, SUC. DE WM.—Taxe de 1881, montant à..........$36 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 220; le dit lot No. 17 mesure 25 pieds de face à la rue Poydras sur 100 pieds de profondeur.

SMITH, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Napoléon, Alexandre, Bandin et Banks, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 786.

SCHOEPSSALL, PETER—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, St. Joseph, Tchoupitoulas et North Market, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 9; le dit lot No. 12 mesure 21 pieds de face à la rue St. Joseph sur 58 pieds de profondeur. Le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues St. Joseph et [illegible].

SCHACKELFORD, CHAS. C.—Taxe de 1881, montant à..........$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypres et Julie, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 445; le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face à la rue Claiborne sur [illegible] de profondeur.

SCHACKELFORD, CHAS. C.—Taxe de 1881, montant à..........$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypres et Julie, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 445, le dit lot No. 11 mesure 26 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 131 pieds.

SLIDELL, JOHN.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Perdido et Poydras, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 276; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 46 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 64 pieds.

STE. MARIE (ASILE CATHOLIQUE DES ORPHELINS DE).—Taxe de 1881, montant à..........$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Carondelet, Baronne, Union et Perdido, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 229; le dit lot No. 7 mesure 25 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds.

SLIDELL, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lopez, Aglaé, Rendon et Vénus, désigné comme l'ilet No. 665.

SLIDELL, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Hagan et les rues Aglaé, Rendon et Vénus, désigné comme l'ilet No. 673.

SLIDELL, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Aglaé, Rendon, Chemin Coquillé et l'avenue Hagan, désigné comme l'ilet No. 674.

SLIDELL, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clark, Aglaé, Génois et Chemin Coquillé, désigné comme l'ilet No. 709.

SCHANTZ, GEO.—Taxe de 1881, montant à..........15c
Une certaine portion d'un ilet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Aglaé, St. Peters et Chemin Coquillé, désigné comme une portion de l'ilet triangulaire No. 723.

SCHACKELFORD, CHAS C.—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypres et Julie, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 445, le dit lot No. 13 mesure 25 pieds de face à la rue Claiborne sur 132 pieds de profondeur.

SLIDELL, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........60c
Trois quarts d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Clio, Broad et Calliope, désigné comme trois-quarts de l'ilet No. 592.

SLIDELL, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........30c
Une certaine portion de de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Clio, White et Calliope, désignée comme une demie de 4 lots de l'ilet No. 593.

SLIDELL, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Calliope, White et Euphrosine, désigné comme l'ilet No. 596.

SCHANTZ, GEO.—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Salcedo, Vénus, Lopez et Aglaé, désigné comme l'ilet No. 668.

STEWART, GEO.—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Calliope, Camp et Galennie, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 157, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds.

SHILLING, HERMAN T.—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Franklin, Erato et Liberté, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 322, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 126 pieds.

STOCKMEYER, EDOUARD F. ET CO.—Taxe de 1881, montant à..........$60 00
Une portion d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Calliope, Galennie, Pilié et Nouvelle, désignée comme une portion de la batture B.

SMITH, M. J. & CO.—Taxe de 1881, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Nouveau Canal, Willow et Euphrosine, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 425; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Nouveau Canal sur une profondeur de 113 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nouveau Canal et Clara.

SMITH, M. J. & CO.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Nouveau Canal, Willow et Euphrosine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 425; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Nouveau Canal sur une profondeur de 115 pieds.

SMITH, M. J. & CO.—Taxe de 1881, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Erato, Nouveau Canal, Willow et Euphrosine, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 425; le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Nouveau Canal sur une profondeur de 119 pieds.

SMITH, M. J. ET CIE.—Taxe de 1881, montant à..........$7 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Canal Neuf, Willow et Euphrosine, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 425; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 64 pieds de face à la rue Canal Neuf sur une profondeur de 134 pieds; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Canal Neuf et Willow.

SLIDELL, ALFRED, ET ALS.—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dorgenois, Vénus, Broad et Euphrosine, désigné comme l'ilet No. 530.

SCHWARTZ, MOSES—Taxe de 1881, montant à..........$144 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Julie et Girod, désignés comme les lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ilet No. 162, les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent 150 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 170 pieds.

SOCIETE DE LA BIBLE DU SUD-OUEST—Taxe de 1881, montant à..........$60 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Ste. Marie, Girod et Julie, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 179; le dit lot No. 14 mesure 27 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 149 pieds.

SLIDELL, JOHN (HERITIERS)—Taxe de 1881, montant à..........$1 20
Une demie d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cortès, Scott, Canal Neuf et Gravier, désignée comme une demie de l'ilet No. 740; la dite demie de l'ilet No. 740 mesure 334 pieds de face aux rues Gravier, Cortès et Scott sur 154 et 219 pieds de profondeur.

SULLIVAN, PATRICK No. 2—Taxe de 1881, montant à..........$1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 614; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 88 pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Perdido et Dupré.

SCHOUMER, MME LOUIS—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Julie et Cypres, désignée comme une portion du lot No. 9 de l'ilet No. 479 la dite portion du lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 90 pieds.

SOCIETE DES FILLES DE CHARITE DE ST VINCENT DE PAUL—Taxe de 1881, montant à..........$120 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Commerce, Lafayette et Poydras, désignés comme les lots Nos. 8 et 9 de l'ilet No. 61; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 68 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 137 pieds.

SMITH, SUC. CHAS.—Taxe de 1881, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Magazine et Girod, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 125, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Girod sur 114 pieds de profondeur.

THOMAS, MME JNO. G.—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Gasquet et Palmyre, désignés comme lots Nos. 28 et 29 de l'ilet No. 437; les dits lots Nos. 28 et 29 mesurent 50 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 148 pieds.

THOMAS, JNO. ET R. E. BALL—Taxe de 1881, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dupré, Perdido et Poydras, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 615, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur.

THEBOUNANE, EMILE A. A.—Taxe de 1881, montant à..........$13 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 60, les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Commerce sur 90 pieds de profondeur.

TALAMON, A. ET E. DE VALMONT—Taxe de 1881, montant à..........$24 00
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Perdido et Union, désignée comme moitié du lot No. 4 de l'ilet No. 268, la dite moitié du lot No. 4 mesure 26 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 111 et 121 pieds.

TEITENBERG, MME M.—Taxe de 1881, montant à..........$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Perdido et Gravier, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 340, le dit lot No. 13 mesure 28 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 108 pieds.

THURM, ROBERT—Taxe de 1881, montant à..........$4 00
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St. James, St. Thomas, Religieuse et Félicité, désignée comme une portion de l'ilet No. 67, la dite portion de terre mesure 64 pieds de face à la rue St. James sur 120 pieds de profondeur.

TRACEY, MME ELIZA—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, [illegible], Constance et Melpomène, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 115, le dit lot No. 4 mesure 27 pieds de face à la rue Melpomène sur 100 pieds de profondeur.

TAYLOR, JOHN McDONALD—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Erato, Baronne et Clio, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 239, le dit lot No. 19 mesure 26 pieds de face à la rue Clio sur 90 pieds de profondeur, l'arrière du lot No. 20 mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 30 pieds de profondeur.

TISSOT, A. L. ET MME E. STAPLETON—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Julie et St. Joseph, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 235, le dit lot No. 21 mesure 23 pieds de face à la rue Baronne sur 94 pieds de profondeur.

UNION BAND ASSOCIATION No. 1.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 343, le dit lot No. 8 mesure 54 pieds de face à la rue Liberté sur 107 pieds de profondeur.

UNION SONS' RELIEF ASSOCIATION—Taxe de 1881, montant à..........$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Liberté, Perdido et Gravier, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 333, le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Perdido sur 94 pieds de profondeur.

VINCENT, EDWARD—Taxe de 1881, montant à..........$18 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Terpsichore et Baronne, désignée comme une portion de l'ilet No. 243, la dite portion de terre mesure 32 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur.

VANHOUTON, MME CORNELIUS L.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Franklin, Erato et Liberté, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 323, le dit lot No. 10 mesure 33 pieds de face à la rue Erato sur 120 pieds de profondeur.

VINCENT, NICHOLAS, V.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 60, le dit lot No. 5 mesure 19 pieds de face à la rue Commerce sur 90 pieds de profondeur.

WINTZ, GEO. W.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, Gasquet et Canal, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 563, le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Tonti sur 147 pieds de profondeur.

WARD, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Delord, Poeyfarre et Calliope, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 49; le dit lot No. 26 mesure 30 pieds de face à la rue Calliope sur une profondeur de 86 pieds.

WARD, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........$12 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Delord, Poeyfarre et Calliope, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 49; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 64 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 104 pieds.

WOLF, AARON—Taxe de 1881, montant à..........$60 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Gravier et Commune, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 132, le dit lot No. 17 mesure 64 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 90 pieds.

WILSON, SUC. ELLEN—Taxe de 1881, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Gasquet et Commune, désigné comme lot No. 13 dans l'ilet No. 366 le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 120 pieds.

WRIGHT, A. J. & CO.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow, Gravier et Commune, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 432, le dit lot No. 20 mesure 27 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds.

WOLF AARON—Taxe de 1881, montant à..........$45 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Gravier et Commune, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 132, le dit lot No. 16 mesure 29 pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de 64 pieds.

WASHINGTON, WM.—Taxe de 1881, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues White, Dupré, Perdido et Poydras, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 615 le dit lot No. 15 mesure 29 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur de 144 pieds.

WOOD, JAMES—Taxe de 1881, montant à..........$66 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Magazine, Girod et Lafayette, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 127, le dit lot No. 2 mesure 62 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 172 pieds.

WARD, ELIZA, No. 1—Taxe de 1881, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Terpsichore, Melpomène et Franklin, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 316, le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de 97 pieds. Le dit lot No. 5 forme l'encoignure des rues Bassin et Terpsichore.

WALTON, MLLE EMMA—Taxe de 1881, montant à..........6c
Un certain lot (triangle) de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Locust, Terpsichore, Magnolia et Melpomène, désigné comme un triangle de l'ilet No. 388, le dit triangle mesure 3 pieds de face sur une profondeur de 12 pieds 11 pouces par 13 pieds 3 pouces.

WHEELAN, JAMES—Taxe de 1881, montant à..........$9 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, St. Thomas, Annonciation et Galennie, désigné comme lot No. 27 de l'ilet No. 71, le dit lot No. 27 mesure 25 pieds de face à la rue St. Thomas sur une profondeur de 110 pieds.

WIRTH, FRANK G.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Julie et St. Joseph, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 235, le dit lot No. 22 mesure 25 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 105 pieds.

WEST, BENJAMIN, J.—Taxe de 1881, montant à..........$84 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Girod et Lafayette, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 163; les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 62 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 71 pieds.

WEST, BENJAMIN, J.—Taxe de 1881, montant à..........$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Girod et Lafayette, désigné comme le lot No. 28 de l'ilet No. 163, le dit lot No. 28 mesure 28 pieds de face à la rue Girod sur 120 pieds de profondeur.

WINTZ, GEO. W.—Taxe de 1881, montant à..........$36 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, Gasquet et Canal, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. [illegible] et [illegible] mesurent 60 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 126 pieds.

WATTS, VVE ED.—Taxe de 1881, montant à..........$7 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Race, Religieuse et Orange, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 36, le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de 128 pieds.

WINEHILL, MLLE MORRIS A.—Taxe de 1881, montant à..........$27 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orange, Magazine, Race et Camp, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 150, le dit lot No. 17 mesure 32 pieds de face à la rue Camp sur 100 pieds de profondeur.

WAGNER, WILLIAM—Taxe de 1881, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Euphrosine, Liberté et Pensacola Landing, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 327, le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Pensacola Landing sur une profondeur de 150 pieds.

YOUNGER, JOHN—Taxe de 1881, montant à..........$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypres et Julie, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 445, le dit lot No. 1 mesure 77 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Julie et Claiborne.

ZACHARIE, JAMES S.—Taxe de 1881, montant à..........$2 40
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, Bernadotte, Gasquet et Canal, désignés comme lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 8 de l'ilet No. 833, le dit lot No. 11 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 209 pieds, le lot No. 12 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 191 pieds, le lot No. 13 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 172 pieds, le lot No. 14 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 154 pieds, le lot No. 15 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 131 pieds, le lot No. 16 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 118 pieds, le lot No. 17 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 99 pieds, le lot No. 8 mesure 21 pieds de face à la rue St. Patrick sur une profondeur de 227 par 81 pieds, le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues St. Patrick et Gasquet.

ZACHARIE, JAMES S.—Taxe de 1881, montant à..........$6 [illegible]
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Palmyre et Banks, désignés comme lots Nos. 2, 3, 4, et 5, 1 A, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 A de l'ilet No. 583, les dits lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurent 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Banks sur une profondeur de 120 pieds, les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Banks sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Banks et Broad.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

Vente pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 26ème jour de juin, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessment de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Union, François et Magistrat désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 1376; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 64 pieds de face à la rue Loi sur une profondeur de 128 pieds.

CURE, EZILDA—Taxe de 1881, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, St. Ferdinand, Press et Marais, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 396, le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue St. Claude sur 118 pieds de profondeur.

CUNNIGHAM, CHARLES—Taxe de 1881, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Press, Montégut, Urquhart et Marais désignés comme lot No. 5 de l'ilet No. 444, le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Press sur 120 pieds de profondeur.

CUCULU, J. G.—Taxe de 1881, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poland, Lesseps, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 800, le dit lot No. 7 mesure [illegible] pieds de face à la rue Poland sur une profondeur de 136 pieds.

CUCULU, JOS.—Taxe de 1881, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lesseps, Poland, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 800, le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur de 277 pieds.

CUVILLIER, JOSEPH.—Taxe de 1881, montant à..........45c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Alexandre, Marais et Urquhart, désignés comme lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 467; les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 93 pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 117 pieds.

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Magistrat, Union et Loi, désigné comme un lot de l'ilet No. 1375, le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Bagatelle et Magistrat.

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à..........24c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Magistrat, Union et Bagatelle, désigné comme un lot de l'ilet No. 1375, le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Loi sur 120 pieds de profondeur, et forme l'encoignure des rues Magistrat et Loi.

CULBERTSON, VVE JNO. C.—Taxe de 1881, montant à..........24c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Union, Bagatelle et Magistrat, désigné comme un lot de l'ilet No. 1395, le dit lot mesure 60 pieds de la face rue Loi sur une profondeur de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Union et Loi.

CORNIBE, HENRI—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dauphine, France, Mazant et Bourgogne, désigné comme lot C de l'ilet No. 240, le dit lot C, mesure [illegible] pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds.

CROFT, JNO.—Taxe de 1881, montant à..........2c
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemie, Mazant, Force et Libéral, désignés comme treize lots de l'ilet No. 1147, les dits treize lots mesurent 341 pieds de face à la rue Barthélemie sur une profondeur de 81 pieds.

CANNING, MLLE MARIANE D.—Taxe de 1881, montant à..........60c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Libéral, Antonia et Force, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 1177, les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent 90 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 120 pieds les dits lots forment l'encoignure des rues St. Antoine et Libéral.

CUCULU, MLLE FELICIE—Taxe de 1881, montant à..........$2 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Ouzaga, Lapeyrouse et Rabertson, désigné comme un lot de l'ilet No. 1542, le dit lot No. mesure 34 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 122 pieds.

CUVILLIER, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à..........$5 40
Neuf certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, O'Reilly, St. Bernard et l'allée Roessela, désignés comme neuf lots de l'ilet No. 1365, les dits neuf lots mesurent 114 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 218 pieds.

COOPER, FRANCIS—Taxe de 1881, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 381; le dit lot No. 23 mesure 30 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

COOK, VVE JNO.—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Urquhart, Tricou et Marais, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 447, le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Hancock et Urquhart.

CORDON, P.—Taxe de 1881, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 608, le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 170 pieds.

COLOMB, L. F.—Taxe de 1881, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Piété, Claiborne et Robertson, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 486, le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face sur 160 pieds de profondeur.